



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**22 janvier 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-deux janvier deux-mille-dix-huit (22 janvier 2018) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Est absent

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**Vacance au conseil**

Madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale informe les membres du conseil et les personnes présentes de la réception d'un avis écrit de la démission de Monsieur Claude Nantel de son poste de conseiller de la Municipalité de Labelle. À titre de présidente d'élection, madame Coulombe les informe également qu'une élection partielle sera tenue le 20 mai 2018 afin de combler ce poste au conseil, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**4. RÉS. 001.01.2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 22 JANVIER 2018**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017**



- 6. Appels d'offres et soumissions**
  - 6.1. Appel d'offres sur invitation numéro 2018-01 pour la fourniture d'une camionnette: Autorisation
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Autorisation du paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2018;
  - 7.2. Approbation des travaux relatifs à une subvention de 50 000 \$ sur trois ans obtenue dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Troisième et dernière tranche de 10 000\$ pour l'année budgétaire 2017-2018;
  - 7.3. Approbation des travaux relatifs à une subvention de 50 000 \$ obtenue dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année budgétaire 2017-2018;
  - 7.4. Soumissions pour l'émission de billets;
  - 7.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 545 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2018;
  - 7.6. Inscription au programme Emplois d'été Canada;
  - 7.7. Achat des lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196 par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
  - 7.8. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1;
  - 7.9. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
  - 7.10. Cautionnement de l'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. dans le cadre du projet internet haute vitesse sur fibre optique;
  - 7.11. Entente avec PG Solutions;
- 8. Travaux publics**
- 9. Urbanisme et environnement**
  - 9.1. Nomination d'un membre du CCU;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
  - 10.1. Autorisation de dépense et appropriation de fonds pour l'achat d'une pompe pour les pinces de désincarcération;
  - 10.2. Appui à la MRC des Laurentides relativement à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
  - 14.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-285 décrétant l'achat et la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;
  - 14.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-286 constituant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2016-268;
  - 14.3. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement liée au règlement numéro 2017-283;
- 15. Comptes**
  - 15.1. Approbation des comptes du mois de décembre 2017;
  - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;



- 16. **Varia**
- 17. **Période de questions et réponses**
- 18. **Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 002.01.2018                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
18 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée

6.1 **RÉS. 003.01.2018                    APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2018-01  
POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE:  
AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette FORD F-150 2018, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2018-01 préparés par la Municipalité.

Adoptée

7.1 **RÉS. 004.01.2018                    AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES  
INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.



Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	103 496 \$
Salaires	140 à 150	1 540 020 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	398 164 \$
Poste et transport	320 à 329	12 022 \$
Téléphonie	331	19 440 \$
Internet	335	550 \$
Contrat de gestion piscine	411	55 532 \$
Assurance générale	421	71 269 \$
Contrat de déneigement	443	209 912 \$
Collecte des matières résiduelles	446	126 460 \$
Contrat de gestion patinoire	447	27 673 \$
Gardiennage et sécurité	451	3 376 \$
Immatriculation des véhicules	455	12 955 \$
Cotisations et abonnements	494	25 837 \$
Location de bâtiment	511	3 150 \$
Location de terrain	512	2 345 \$
Location de matériel	513	1 100 \$
Électricité	681	153 306 \$
Intérêts sur la dette à long terme et frais d'émission	800	126 479 \$
Quote-part MRC	951	403 095 \$
Quote-part OMH	963	16 000 \$
	<b>Total des dépenses incompressibles</b>	<b>3 312 181 \$</b>
	<b>Total du budget</b>	<b>5 331 241 \$</b>
	<b>% des dépenses incompressibles sur le budget total</b>	<b>62.13 %</b>

Adoptée

**7.2 RÉS. 005.01.2018 APPROBATION DES TRAVAUX RELATIFS À UNE SUBVENTION DE 50 000 \$ SUR TROIS ANS OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – TROISIÈME ET DERNIÈRE TRANCHE DE 10 000\$ POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017-2018**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
 APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Labelle, pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée



7.3 **RÉS. 006.01.2018** **APPROBATION DES TRAVAUX RELATIFS À LA SUBVENTION DE 50 000 \$ OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017-2018**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Fleuribelle, du Lac-Caché, du Lac-Labelle, du Petit-Caribou et St-Cyr ainsi que sur la montée des Paysans pour un montant subventionné de cinquante mille dollars (50 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

7.4 **RÉS. 007.01.2018** **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

Date d'ouverture :	22 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6976 %
Montant :	545 000 \$	Date d'émission :	30 janvier 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 30 janvier 2018, au montant de 545 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 700 \$	2,00000 %	2019
65 600 \$	2,25000 %	2020
67 700 \$	2,50000 %	2021
69 600 \$	2,70000 %	2022
278 400 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,05300

Coût réel : 3,24839 %



## 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

63 700 \$	3,29000 %	2019
65 600 \$	3,29000 %	2020
67 700 \$	3,29000 %	2021
69 600 \$	3,29000 %	2022
278 400 \$	3,29000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,29000 %

## 3 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

63 700 \$	3,45000 %	2019
65 600 \$	3,45000 %	2020
67 700 \$	3,45000 %	2021
69 600 \$	3,45000 %	2022
278 400 \$	3,45000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,45000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 30 janvier 2018 au montant de 545 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2005-106, 2011-202 et 2012-222. Ces billets sont émis au prix de 98,05300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

7.5 **RÉS. 008.01.2018**      **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 545 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 JANVIER 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 545 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2005-106	243 900 \$
2005-106	141 300 \$
2011-202	37 400 \$
2012-222	122 400 \$



ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2005-106, la Municipalité de Labelle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019</b>	<b>63 700 \$</b>	
<b>2020</b>	<b>65 600 \$</b>	
<b>2021</b>	<b>67 700 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>69 600 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>71 600 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023</b>	<b>206 800 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2005-106 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

7.6 **RÉS. 009.01.2018                      INSCRIPTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ  
CANADA**

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour les emplois d'été, soit Emplois d'été Canada, offert par Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'implication des jeunes dans le milieu et la rétention des jeunes dans la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



De faire une demande de subvention, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, à Service Canada, pour l'été 2018, pour les postes suivants :

- Animateur au Service des loisirs pour les jeunes de 13-18 ans;
- Animateur au camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;
- Préposé aux espaces verts;
- Préposé au bureau d'accueil touristique.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, la demande de subvention ainsi que tous les documents se rattachant à cette demande.

Adoptée

*Remplacée par rés. 121.05.2019*

**7.7 RÉS. 010.01.2018 ACHAT DES LOTS 5 755 190, 5 755 195 ET 5 755 196 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont Joseph-Commandant par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur le territoire de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET désire se porter acquéreur des lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196, du cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE (ci-après nommés «l'immeuble»), tel que décrit à la description technique et au plan de monsieur François Danis, arpenteur- géomètre, sous sa minute 3381 (parcelles 3, 5 et 6);

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET désire se porter acquéreur de servitudes de non-accès contre les lots 5 755 191, 5 755 194 et 5 755 197, du cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE, et de les établir à travers les lignes indiquées par les points numéro 103-104, 105-106-107 et 108-109-110, tel que décrit à la description technique et au plan de monsieur François Danis, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3381 (parcelles 9, 11 et 12);

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble fait partie du domaine public puisque ce dernier possède un caractère de route (rue du Pont);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit changer la vocation de l'immeuble et le verser dans le domaine privé avant de l'aliéner;

CONSIDÉRANT QUE par l'effet de la loi, l'assiette foncière de cette route appartient de droit à la Municipalité de Labelle et ne peut être aliénée à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir été préalablement fermée et abolie;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour aucun règlement de fermeture n'a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire retirer du domaine public les lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire céder, pour la somme d'un (1) dollar, les lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;





Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De confirmer le retrait du caractère public affectant les lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE;

De mandater l'étude Dupré Bédard Janelle Inc. de Labelle afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'autoriser le maire et la directrice générale, à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Municipalité de Labelle afin de procéder à la vente des lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE et à l'établissement de servitudes de non-accès contre les lots 5 755 191, 5 755 194 et 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE, en faveur du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la somme d'un (1) dollar.

Adoptée

**7.8 RES. 011.01.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, SOUS-VOLET 5.1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM et plus particulièrement du Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), sous-volet 5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipales et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de mise aux normes (reconstruction) du garage municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 5.1 du PIQM relativement au projet de reconstruction du garage municipal.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que madame Claire Coulombe, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de reconstruction du garage municipal dans le cadre du sous-volet 5.1 du PIQM.

Adoptée



7.9 RES. 012.01.2018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet de construction d'un nouveau Pavillon des loisirs;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle autorise la présentation du projet de construction d'un nouveau Pavillon des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Labelle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Labelle désigne madame Claire Coulombe, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

*Remplacée par rés. 194.08.2018*

7.10 RES. 013.01.2018

**CAUTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA TÉLÉDISTRIBUTION & RADIO LA MINERVE INC. DANS LE CADRE DU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE L'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. (APTR La Minerve inc.) a présenté un projet prévoyant rendre disponible l'internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de La Minerve et une partie de celui de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'est vu confirmer des aides financières des gouvernements provincial et fédéral totalisant 4 003 964 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet des sommes de l'ordre de 1 300 000.\$ sont nécessaires pour assurer les liquidités dans l'attente des versements des subventions et du début de perception des revenus et que cette somme doit être empruntée ;

CONSIDÉRANT la demande des créanciers, Investissement Québec et Desjardins Caisse d'économie solidaire à l'effet que les municipalités cautionnent 50 % du prêt, soit un montant de 650 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit desservir 70 % de sa clientèle à La Minerve et 30 % de celle-ci à Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Labelle jugent qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables que le projet se réalise;



CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés par le Code municipal et la Loi sur les compétences municipales;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer le projet de déploiement de l'internet haute vitesse présenté par APTR La Minerve inc.

D'accepter de cautionner APTR La Minerve inc. auprès d'Investissement Québec et Desjardins Caisse d'économie solidaire ou autres créanciers à raison de 30 % du montant demandé soit une somme globale de 195 000 \$, représentant la part de Labelle dans le projet.

D'autoriser le maire ou son remplaçant et la directrice générale ou son remplaçant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le tout conditionnellement à l'acceptation par APTR La Minerve inc. des conditions suivantes :

Que deux représentants (le maire et la directrice générale) nommés par la Municipalité de Labelle siègent sur le conseil d'administration de APTR La Minerve inc. jusqu'à ce que le cautionnement de 195 000 \$ soit échu.

Que APTR La Minerve inc. consente une hypothèque de second ou de troisième rang en faveur de la Municipalité de Labelle d'une valeur de 195 000 \$, grevant l'universalité de ses biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels, laquelle hypothèque deviendra nulle lors de l'échéance de la caution. Cette exigence pourra être modifiée pour une hypothèque de troisième rang si des créanciers exigeaient des hypothèques de premier et de second rang.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec d'autoriser ledit cautionnement dans les meilleurs délais.

Adoptée

**7.11      RÉS. 014.01.2018                      ENTENTE AVEC PG SOLUTIONS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à signer une entente de 3 ans avec PG Solutions, limitant l'augmentation annuelle à 3% au lieu du 6% initialement prévu pour 2018.

Adoptée

**9.1      RÉS. 015.01.2018                      NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Larouche a démontré un intérêt à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



De nommer madame Christine Larouche à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Labelle pour un mandat de 2 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Adoptée

**10.1 RÉS. 016.01.2018 AUTORISATION DE DÉPENSE ET APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT D'UNE POMPE POUR LES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le directeur du Service incendie à dépenser une somme de 12 150 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une pompe pour les pinces de désincarcération et que cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté, poste 23-030-00-725.

Adoptée

**10.2 RÉS. 017.01.2018 APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'accès à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC des Laurentides à procéder à la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient être éligibles à 50 000 \$ d'aide financière. Le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a confirmé, par résolution le 18 janvier 2018, son intention de présenter une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de pouvoir bénéficier d'aide financière pour la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande une résolution du conseil municipal stipulant que la Municipalité approuve le projet et désigne la MRC des Laurentides responsable du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides souhaite être admissible à l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, car cette subvention servira à financer :



- la reprogrammation des stations des bases radios des centres primaires et de relève
- la reprogrammation des consoles de répartition radio des centres primaire et de relève
- la modification des paramètres pour l'enregistrement des communications
- la création des profils de programmation des radios portatives et véhiculaires
- la programmation des radios portatives et véhiculaires
- l'amélioration de la capacité du réseau du secteur sud de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides, la Régie Incendie des Monts, la Ville de Mont-Tremblant et les municipalités de Labelle et Val-des-Lacs doivent s'engager par résolution à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant du ou des volets qui les concernent, réparti entre elles en fonction de la RFU;

Il est PROPOSÉ par le maire Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Labelle approuve le projet de coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides et désigne la MRC des Laurentides responsable du projet.

QUE la Municipalité de Labelle s'engage à participer financièrement à hauteur de 50% du montant des volets qui la concernent, soient :

1. La création des profils des radios portatives et véhiculaires et la programmation des radios portatives et véhiculaires au coût total projeté de 10 000 \$ à répartir par les cinq (5) services incendie de la MRC en fonction de la RFU;
2. La reprogrammation des stations et des consoles des bases radios des centres primaires et de relève et la modification des paramètres pour l'enregistrement des communications au coût total projeté de 14 500 \$ à répartir par les cinq (5) services incendie de la MRC en fonction de la RFU.

La Municipalité de Labelle n'étant pas concernée par l'amélioration de la capacité du réseau du secteur sud de la MRC des Laurentides, n'aura pas à participer financièrement à ce volet au coût total projeté de 34 500 \$.

Adoptée

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

### 14.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-285 DÉCRÉTANT L'ACHAT ET LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

La conseillère Louise Gaudreau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2018-285 décrétant l'achat et la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, et présente le projet de règlement.



**14.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-286 CONSTITUANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-268**

La conseillère Louise Gaudreau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2018-286 constituant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2016-268, et présente le projet de règlement.

**14.3 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT LIÉE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-283**

La secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2017-283 modifiant le règlement numéro 2008-161 ayant comme objet la création d'une réserve financière maximale de 670 000 \$ pour le renouvellement des véhicules de la flotte de véhicules des travaux publics ainsi que le règlement numéro 2013-232 modifiant le règlement 2008-161, tenue le 15 janvier 2018, lequel se résume comme suit :

- personnes habiles à voter :	2 358
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire :	247
- nombre de demandes faites :	0

Par conséquent, le règlement numéro 2017-283 modifiant le règlement numéro 2008-161 ayant comme objet la création d'une réserve financière maximale de 670 000 \$ pour le renouvellement des véhicules de la flotte de véhicules des travaux publics ainsi que le règlement numéro 2013-232 modifiant le règlement 2008-161a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 15 janvier 2018.

**15.1 RÉS. 018.01.2018 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-cent-quarante-neuf-mille-neuf-cent-quarante-sept dollars et quatre-vingt-quatorze cents (449 947,94 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ 9077-2146 Québec inc. ( <i>déneigement</i> )	2 172,71 \$
➤ 9088-9569 Québec inc. ( <i>émissaire pluvial</i> )	7 585,87 \$
➤ Agrégats de Labelle inc.	12 323,41 \$
➤ Bossé et Frère inc.	286 110,63 \$
➤ Charpenterie l'Été Indien	4 828,95 \$
➤ Collège Shawinigan	5 600,00 \$
➤ COMPASS MINERALS Canada	13 717,12 \$
➤ Consultants S.M. inc.	6 547,83 \$
➤ GHD Consultants Ltée	7 789,55 \$
➤ Groupe Piché Construction inc.	65 631,96 \$
➤ Hydro-Québec	4 357,82 \$
➤ JOFI (Entreprises) enr.	3 961,95 \$
➤ LEGD inc.	22 819,53 \$
➤ Léonard J.M. électricien inc.	2 342,69 \$



➤ Mabarex	4 915,18 \$
➤ MRC des Laurentides	7 194,85 \$
➤ Municipalité de La Minerve	30 358,07 \$
➤ N. Sigouin Infra-conseils	5 148,00 \$
➤ Office municipal d'habitation	12 703,19 \$
➤ Parent-Labelle architectes	2 155,78 \$
➤ Serrurier Magic	7 887,29 \$
➤ TMP Réfrigération inc.	3 342,97 \$
➤ Wajax	3 339,85 \$

Adoptée

15.2 **RÉS. 019.01.2018 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-soixante-treize-mille-cent-cinquante-trois dollars et vingt-et-un cents (173 153,21 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 5616 à 5647 et les numéros de chèques de 40879 à 40888 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ L'Industrielle Alliance	16 692,40 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. ( <i>déneigement</i> )	37 857,22 \$
➤ Financière Banque Nationale inc.	15 295,40 \$
➤ Lapointe, Éric et Legault, Hugues ( <i>patinoire</i> )	6 112,50 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	5 532,92 \$
➤ Hydro-Québec	2 429,48 \$
➤ Hydro-Québec	2 460,50 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	10 057,52 \$
➤ Receveur général du Canada	12 239,19 \$
➤ 9088-9569 Québec inc.	7 585,85 \$
➤ Ville de Mont-Tremblant	6 068,00 \$
➤ Hydro-Québec	2 091,89 \$
➤ Hydro-Québec	4 039,52 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	18 556,00 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	11 865,21 \$
➤ VISA Desjardins	3 882,80 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**



**18. RÉS. 020.01.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 29.

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire